

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 15 juin 2007 un dossier d'information relatif au programme d'émission de Billets de Trésorerie de la société NEXANS Maroc S.A.

Les principales caractéristiques du programme d'émission sont :

- Plafond du programme d'émission : 150 000 000 Dh ;
- Valeur nominale unitaire : 100 000 Dh ;
- Maturité : de 10 jours à 1 an ;
- Jouissance : à la date de règlement ;
- Taux d'intérêt : négociable, fixé à chaque émission en fonction des conditions du marché ;
- Paiement du coupon : in fine, soit à l'échéance de chaque billet ;
- Remboursement du principal : in fine, soit à l'échéance de chaque billet ;
- Garantie : l'émission ne bénéficie d'aucune garantie ;
- Organisme chargé du placement : Crédit du Maroc ;

Les émissions se feront au gré de l'émetteur après l'obtention du visa du CDVM. L'intégralité du dossier d'information visé par le CDVM est remis ou adressé sans frais à tout souscripteur qui en fait la demande. Il est, en outre, tenu à la disposition du public aux sièges respectifs de NEXANS Maroc S.A. et du Crédit du Maroc.

Par ailleurs, il sera disponible sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

Contact CDVM:

Tél : 037 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/020/2007

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières